Géothermie de minime importance

Télédéclarer une installation géothermique Doublet ou SGV

J.-C. MARTIN (BRGM-DGR/REG) - Version du 10 septembre 2015

Télédéclaration

Déclarer une nouvelle installation géothermique de minime importance

Site géothermie-perspectives ADEME/BRGM \rightarrow site de télédéclaration du MEDDE

1 - Je crée mon compte : particulier/foreur/expert

identifiant : mon adresse mail - mot de passe : fourni par le site de télédéclaration

2- Je me connecte et j'accède à l'application GMI

Particulier/Foreur/Expert

Déclarer une nouvelle installation

- 1/9 : Accueil (rappel du cadre réglementaire)
- 2/9 : Identification (du déclarant : exploitant, foreur, expert, maître d'œuvre)
- 3/9 : Localisation de l'installation (adresse)
- 4/9 : Localisation des ouvrages (positionnement géographique)
- 5/9 : Dimensionnement de l'installation (puissance thermique, débit, ...)
- 6/9 : Environnement à proximité (rappel du cadre réglementaire)
- 7/9 : Les intervenants (propriétaire, foreur, expert)
- 8/9 : Récapitulatif de la déclaration (en retour : les données fournies)
- 9/9 : Accusé d'enregistrement (en retour : n° et date de l'enregistrement)

Expert	Demander un agrément, remettre une attestation de compatibilité

Foreur Ajouter un compte, déposer un rapport de fin de travaux

1) Se connecter sur le site ADEME-BRGM http://www.geothermie-perspectives.fr/





Comment ça marche ? La géothermie permet de produire du



Evolution cartographique Découvrez les nouvelles fonctionnalités



Mon projet de géothermie pas à pas

Télédéclaration

2) Accéder au Service de télédéclaration

du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie







Etape 1 : je crée mon compte

Etape 2 : je me connecte et j'accède à l'application GMI



Téléservice de la géethermie de minime importance

- Vous avez choisi de chauffer votre maison ou vos bâtiments commerciaux/tertiaire grâce à une pompe à chaleur géothermique ;
- Vous avez opté pour une PAC géothermique à capteurs enterrés verticaux ou pour une PAC sur eau de nappe, avec un ou plusieurs forages d'une profondeur supérieure à 10 m;
- Vous connaissez les caractéristiques de votre installation géothermique et yous avez sélectionné les professionnels qui réaliseront sa mise en place ;
 Vous souhaitez maintenant réaliser la démarche administrative de déclaration de votre installation géothermique...
- Ce service vous permet en quelques clics de mener vos déclarations administratives dès lors que votre projet de géothermie de minime importance est inalisé.
- Il est nécessaire préalablement de vous inscrire sur ce téléservice pour disposer d'un compte personnel.



Aller plus loin

- Vos démarches
- Les enjeux du sous-sol
- Foreurs qualifiés et experts
- agréés
- ▶ Faq
- Glossaire

Etape 1 : Je crée son compte

Soit comme Particulier,

Soit comme Entreprise de forage / Organisme d'expert / Autre entreprise

En retour, je recevrai mon **identifiant** et mon **mot de passe** qui me permettront de me connecter pour accéder à l'application GMI.

Etape 2 : Je me connecte et j'accède à l'application GMI

avec

• mon identifiant : adresse mail

o mon mot de passe : fourni par le site de télédéclaration

Etape 1 : je crée mon compte

Qualité du déclarant :

- Particulier
- Entreprise de forage
- Organisme d'expert

Création du compte particulier (1/2)

du development et de Minarge	u compte			CONNEXION
Inscription	Création	n du compte	\rangle	
	Particulier –	Je suis : Particulier Entreprise de forage Organisme d'expert Autre entrepise Mes coordonnées : Mes coordonnées : Prénom* : Prénom Nom* : Nom		

Création du compte particulier (2/2)

)	Répétition :	
	Type de voie :	Allée
	Nom* :	Nom
	Complément :	Complément
	Boite postale :	Boite postale
	Code postal* :	Code postale
	Commune* :	Commune
	Pays* :	France
	Téléphone* :	Téléphone
	Fax	Fax
	Courriel* :	Courriel
Pour co	star	seigner les caractères ci-dessous*:



Résultat de la création du compte particulier

Litter 4 - Galar - Portano Harvinago F Hancana Winishire du Développemen durable et de l'fanegie	GÉDTHERMIE Perspectives	Mon espace CONNEXION
	Votre demande d'icription est enregistrée. Vous allez recevoir un courriel de confirmation gmi.decl.particulier@brgm.fr Pour achever le processus d'inscription et activer votre compte, veuillez suivre les instruc RETOUR	a à l'adresse : ctions contenues dans ce courriel.

Réception d'un message

De :	ldapbrgm@brgm.fr	Date :	mer. 19/08/2015 12:03
À :	GMI Déclaration particulier		
Cc:			
Objet :	Recette: Notification de création ou modification de votre compte de l'annuaire partagé brgm		
Bonjour,			
Votre com	pte LDAP a été créé avec les identifiants suivants:		
Identifiant	: <u>gmi.decl.particulier@brgm.fr</u> Mot de passe: sd4P0		
Ce compte	vous permet d'accéder à l'application GMI.		
Cordialem	ent,		
BRGM			=

Création du compte foreur/expert (1/2)

Literation of the second secon	GEFFANCUE REFEFANCUE Infolder Décelogorment Arbite	HERMIE erspectives		Mon	P espace NNEXION
	ueil > Inscription Création du compte				
	nscription	Création du compte			
	Je suis :		L'entreprise :		
1.8		er	Nom ou raison sociale* :	Nom ou raison sociale	12 alian
and the	O Entrepris	e de forage	SIREN :	SIREN	
Entreprise / Exper	t - Organism	ne d'expert	SIRET :	SIRET	10
	Autre ent	trepise	ou N° de TVA intracommunautaire :	N° de TVA intracommuna	
-	Mes coordonné	es :	Etablissement situé	à l'étranger, cocher cette case	
E.	M	⊖ Mme	COPIER ADRESSE UTILISA	ATEUR	100
IR IT	Prénom* :	Prénom	NI ^{o -}	N°	13
H.S	Nom* :	Nom			
-1-	Adresse	à l'étranger, cocher la case	Répétition :		Con St

		N° :	N°	Type de voie :	Allée 🔽
		Répétition :		Nom* :	Nom
				Complément :	Complément
		Type de voie :	Allée	Dotte anotale i	
		Nom* :	Nom	Boile postale .	Bolte postale
				Code postal* :	Code postale
		Complément :	Complément		
		Boite postale :	Boite postale	Commune* :	Commune
				Pays* :	France
		Code postal* :	Code postale		
		Commune* ·	Commune	Département* :	
		commune .	ooninane	Tálánhona* ·	Téléphone
2		Pays* :	France 🔽	relephone .	reichione
				Fax	Fax
		Téléphone* :	Téléphone		
1		Fax	Fax	Courrel* :	Courriel
1 at		Courriel* :	Courriel		
			Pour continuer, Veuillez	renseigner les caractères ci-dess	GOUS* :
2					
Cré	ation d	u compt	<u> </u>	ndly	
£0.					
101	eur/exp			0	
H			3		
2			SINS	CRIRE ANNULER	
the set of				10 March 10	



~

 \checkmark

Télédéclaration

Demandé pour les entreprises : le n° Siren et le n° Siret

≫ Le numéro Siren

Chaque entreprise est identifiée par un numéro unique d'identification : le numéro Siren. Il est utilisé par tous les organismes publics et les administrations en relation avec l'entreprise. Attribué par l'Insee lors de l'inscription de l'entreprise au répertoire Sirene, il comporte 9 chiffres. Ce numéro est unique et invariable.

Il se décompose en trois groupes de trois chiffres attribués d'une manière non significative en fonction de l'ordre d'inscription de l'entreprise. Ex. : 321 654 987

>>> Le numéro Siret

Le numéro Siret identifie les établissements de l'entreprise.

Il se compose de 14 chiffres correspondant :

> au numéro Siren,

> et, au numéro NIC (numéro interne de classement), comportant 5 chiffres : les quatre premiers correspondent au numéro d'identification de l'établissement ; le cinquième chiffre est une clé.

Ex. : 321 654 987 12315 numéro Siren numéro NIC

Le numéro NIC identifie chaque établissement de l'entreprise.

Il peut être obtenu à partir du numéro Siren sur le site internet de l'Insee.

Résultat de la création du compte foreur/expert

Lineri - Egabli - Kommit REPUBLIQUE FRANÇADE U Developueme du Developueme du Developueme du Developueme du Developueme	GÉ THERMIE Perspectives	Mon espace CONNEXION
	Votre demande d'icription est enregistrée. Vous allez recevoir un courriel de confirmation à l'adresse : gmi.foreur@brgm.fr Pour achever le processus d'inscription et activer votre compte, veuillez suivre les instructions contenues da RETOUR	ins ce courriel.

Réception d'un message

	De :	ldapbrgm@brgm.fr	Date :	mer. 19/08/2015 13:39
	À :	🗄 GMI Foreur		
	Cc :			
	Objet :	Recette: Notification de création ou modification de votre compte de l'annuaire partagé brgm		
	Bonjour,			
	Votre com	te LDAP a été créé avec les identifiants suivants:		
	Identifiant:	gmi.foreur@brgm.fr		
8	Mot de pas	se: JtVG2		
	Ce compte	vous permet d'accéder à l'application GMI.		
	Cordialeme	nt,		
	BRGM			=

Etape 2 : Je me connecte et j'accède à l'application GMI



JE SUIS UN PARTICULIER JE SUIS UN FOREUR JE SUIS UN EXPERT



Liters J Achter & Premeri REFUELQUE FLANGUER de l'Écologie, du Objekoppement durable et de finisigie	GÉ THER Perspec	MIE tives	DUPONT A DÉCONN	RNAUD
ACCUEIL	DÉCLARER MODIFIER			
Accueil > Téléd	léclaration d'une nouvelle installation			
Déclare	er une nouvelle installati	on géothermique		
Etape 1/9 :	Accueil			
Avant de c	ommencer			
Les champs r	marqués par * sont à renseigner oblig	jatoirement.		in and
Ce service vo	ous permet en quelques clics de décla	arer une nouvelle installation géothermi	ique de très basse température.	- 2.6g2
L'installation	doit répondre aux critères suivants.			1.12
Nous vous co	onseillons de vous munir des informat	ions et des versions électroniques des	pièces justificatives suivantes.	
□* J'ai inform par le	bien pris connaissance du cadre régi nations que je vais fournir. Il est rapp es articles 441-6 et 441-7 du code pér	lementaire relatif à la géothermie de mi elé que toute fausse déclaration est pa nal.	inime importance et je certifie sur l'honne ssible de peines d'emprisonnement et d'a	ur l'exactitude des amendes prévues
	in cochant cette case, vous acceptez othermie de minime importance.	les conditions d'utilisation du téléservio	ce dédié à l'accomplissement des procéd	ures relatives à la
<u>.</u>	<u>ouronne de manne anportance.</u>			1

Critères d'une installation géothermique de minime importance

Les conditions d'une installation géothermique pour relever du régime de la géothermie basse température de minime importance sont les suivantes :

- Pour une installation géothermique avec la mise place d'un échangeur fermé (sonde géothermique verticale, champ de sonde, corbeille,...):
 - 1. Les installations ne sont pas des puits canadiens ou des géostructures thermiques ;
 - 2. La profondeur du forage est supérieure à 10 mètres ;
 - 3. La profondeur du forage est inférieure à 200 mètres ;
 - 4. La puissance thermique maximale prélevée du sous-sol et utilisée pour l'ensemble de l'installation est inférieure à 500 kW ;
 - 5. L'ouvrage foré ne se situe pas dans une zone règlementaire relative à la géothermie de minime importance identifiée comme rouge (http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie).
- Pour une installation géothermique avec la mise place d'un échangeur ouvert (géothermie sur nappe d'eau souterraine, ...):
 - 1. La profondeur du forage est supérieure à 10 mètres ;
 - 2. La profondeur du forage est inférieure à 200 mètres ;
 - 3. La puissance thermique maximale prélevée du sous-sol et utilisée pour l'ensemble de l'installation est inférieure à 500 kW ;
 - 4. La température de l'eau prélevée en sortie des ouvrages de prélèvement est inférieure à 25°C ;
 - 5. Les eaux prélevées sont réinjectées dans le même aquifère et la différence entre les volumes d'eaux prélevés et réinjectés est nulle ;
 - Les débits prélevés ou réinjectés sont inférieurs à 80 m3/h (seuil d'autorisation fixé à la rubrique 5.1.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement);
 - 7. L'ouvrage foré ne se situe pas dans une zone règlementaire relative à la géothermie de minime importance identifiée comme rouge(http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie).

RETOUR

Pièces justificatives

- Pour la déclaration d'ouverture de travaux d'exploitation d'un gîte géothermique de minime importance (ie déclaration d'une nouvelle installation de géothermie de minime importance) :
 - 1. si je ne suis pas l'exploitant ou le maitre d'ouvrage, la preuve de mandat pour réaliser la déclaration ;
 - si je suis le propriétaire ou syndicat de copropriété, l'acte de propriété du ou des terrains sur lesquels les forages seront réalisés ;
 - si je ne suis pas le propriétaire, la fourniture de l'accord du ou des propriétaires ou du syndicat de copropriété pour la réalisation des forages géothermiques;
 - si je suis situé en zone natura 2000, une évaluation des incidences Natura 2000 dans les conditions prévues à l'article R. 414-23 du code de l'environnement, proportionnée à l'importance de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.
- · Pour la déclaration d'une installation géothermique de minime importance existante :
 - 1. si je ne suis pas l'exploitant ou le maitre d'ouvrage, la preuve de mandat pour réaliser la déclaration ;
 - si je suis le propriétaire ou syndicat de copropriété, l'acte de propriété du ou des terrains sur lesquels les forages seront réalisés ;
 - si je ne suis pas le propriétaire, la fourniture de l'accord du ou des propriétaires ou du syndicat de copropriété pour la réalisation des forages géothermiques;
- Pour la déclaration d'arrêt des travaux d'exploitation (ie cessation d'exploitation de la ressource géothermique) :
 - 1. si je ne suis pas l'exploitant ou le maitre d'ouvrage, la preuve de mandat pour réaliser la déclaration ;
- · Pour le dépôt de la demande d'agrément d'expert en matière de géothermie de minime importance :
 - 1. les pièces attendues à l'annexe 1 de l'arrêté relatif à l'agrément d'expert en matière de géothermie de minime importance, soit la description du processus de traitement des demandes d'attestation, les informations relatives aux compétences.



V

Cadre réglementaire (1/2)

Les installations à déclarer dans le téléservice doivent d'une part répondre aux critères du régime de la géothermie basse température de minime importance, posés par l'article 1 à 3 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié , et d'autre part répondre au décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié notamment pour leur installation, leur exploitation et leur fin d'exploitation au chapitre VI nommé « Dispositions particulières relatives à l'exploitation d'un gîte géothermique de minime importance ».

Les conditions d'une installation géothermique pour relever du régime de la géothermie basse température de minime importance sont les suivantes :

- Pour une installation géothermique avec la mise place d'un échangeur fermé (sonde géothermique verticale, champ de sonde, corbeille,...):
 - 1. Les installations ne sont pas des puits canadiens ou des géostructures thermiques ;
 - 2. La profondeur du forage est supérieure à 10 mètres ;
 - 3. La profondeur du forage est inférieure à 200 mètres ;
 - La puissance thermique maximale prélevée du sous-sol et utilisée pour l'ensemble de l'installation est inférieure à 500 kW;
 - 5. L'ouvrage foré ne se situe pas dans une zone règlementaire relative à la géothermie de minime importance identifiée comme rouge (http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie).
- Pour une installation géothermique avec la mise place d'un échangeur ouvert (géothermie sur nappe d'eau souterraine, ...):
 - 1. La profondeur du forage est supérieure à 10 mètres ;
 - 2. La profondeur du forage est inférieure à 200 mètres ;
 - La puissance thermique maximale prélevée du sous-sol et utilisée pour l'ensemble de l'installation est inférieure à 500 kW;
 - 4. La température de l'eau prélevée en sortie des ouvrages de prélèvement est inférieure à 25°C ;
 - Les eaux prélevées sont réinjectées dans le même aquifère et la différence entre les volumes d'eaux prélevés et réinjectés est nulle ;
 - Les débits prélevés ou réinjectés sont inférieurs à 80 m3/h (seuil d'autorisation fixé à la rubrique 5.1.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement);

Cadre réglementaire (2/2)

7. L'ouvrage foré ne se situe pas dans une zone règlementaire relative à la géothermie de minime importance identifiée comme rouge(http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie).

Les conditions d'implantation, d'exploitation et de fin d'exploitation d'une installation géothermique de minime importance sont :

- · de respecter l'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux activités géothermiques de minime importance ;
- · lors de son implantation,
 - 1. de prendre connaissance de la carte des zones règlementaires relatives à la géothermie de minime importance (http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie);
 - 2. de solliciter une entreprise de forage qualifiée pour la réalisation des travaux de forage ;
 - de solliciter un expert agréé lorsque le forage se situe en zone règlementaire, relative à la géothermie de minime importance, identifiée comme orange.

Les arrêtés correspondant sont :

- · l'arrêté relatif aux prescriptions généralesapplicables aux activités géothermiques de minime importance ;
- · l'arrêté relatif à la qualification des entreprises de forage intervenant en matière de géothermie de minime importance ;
- l'arrêté relatif à la carte des zonesen matière de géothermie de minime importance ;
- · l'arrêté relatif à l'agrément d'expert en matière de géothermie de minime importance.

La déclaration sur le téléservice est requise :

- lors de la mise en place d'une nouvelle installation géothermique de minime importance et préalablement aux travaux de forage ;
- lorsque vous exploitez une installation géothermique de minime importance, mise en fonctionnement avant le 1er juillet 2015 et, qui n'est pas répertoriée dans la base nationale de données du sous-sol (cf http://infoterre.brgm.fr/viewerlite/MainTileForward.do);
- · lors d'un changement d'exploitant de l'installation (ex vente de maison individuelle) ;
- · lors de la cessation d'exploitation de la ressource géothermique (arrêt définitif de la pompe à chaleur).

RETOUR

Liever Agante Presente Berundoge Fanancaire Metrikologie do Dévéloppement do abéveloppement e de l'fanetje	Perspectiv	Ees	DUPONT	INEXION
ACCUEIL DÉCLA	RER MODIFIER			
Accueil > Télédéclaration	d'une nouvelle installation			
Déclarer une	nouvelle installation gé	othermique		
Etape 1/9 : Accueil	Etape 2/9 : Identif	ication		
	Je suis :	 l'exploitant de l'installation 	n	10.
	Pour les terrains sur			
	lesquels le(s) forage(s) est réalisé(s), je suis :	O le propriétaire des terrain	s	
		 non propriéraire des terra 	ains	

Connexion *Particulier*

Arene rigent a mener Marine and through Marine Marine e che through e che through	THERMIE Perspectives		DUPONT ARNAUD	
ACCUEIL DÉCLARER	MODIFIER			
Accueil > Télédéclaration d'une nou	velle installation			
Déclarer une nouve	lle installation géother	mique		
Etape 1/9 : Accueil	Etape 2/9 : Identification	Etape 3/9 : Localisation de l'installation		
	N° :	N°		111
	Répétition :	V		116
	Type de voie :	Allée		PE
	Nom* :	Nom		
1	Complément :	Complément		
	Boite postale :	Boite postale		-
	Code postal* :	Code postale		1
	Commune* :	Commune		4
4	Département* :			100
	Pays* :	France		教
	Parcellaire :	Parcelles		
	PRÉCÉDENT ENREGISTRER LA	DÉCLARATION SANS LA SOUMETTRE	SUIVANT	1

Télédéclaration

Connexion *Particulier / Foreur / Expert*



Télédéclaration

Connexion *Particulier*

	Image: Francesci Mericage: Fr	
	ACCUEIL DÉCLARER MODIFIER	
	Accueil > Télédéclaration d'une nouvelle installation	
	Déclarer une nouvelle installation géothermique	
	Etape 2/9 : Identification Etape 3/9 : Localisation de l'installation Etape 4/9 : Localisation des ouvrages Etape 5/9 : Dimensionnement de l'installation	
	Puissance thermique maximale* kW échangée avec le sous-sol et utilisée par l'installation :	a class
1000	Description de la pompe à chaleur (PAC):	13
	Volume total prévisionnel prélevé* : (puis réinjecté) m3	
11	Débit nominal, prélevé ou réinjecté* : m3/h	
P	Cochez si les eaux sont prélevées puis réinjectées dans la même nappe avec une température inférieure à 25°C :*	1
TR P	Nombre de mètres carrés chauffés/refroidis : m2	1/3
F.	Type du bâtiment à chauffer/refroidir :	
	Maison(s) particulière(s)	Aster
31	Appartement(s)	State of the local division of the local div
the second	Bâtiment tertiaire(s)	100
	☐ Bâtiment industriel(s)	A SHE

Pour un doublet sur nappe

Dimensionnement de l'installation (suite)



Autres : piscine, annexes,		
Usage énergétique* :	Chauffage/Refroidissement	
En cas d'utilisation d'une autre énergie, le taux de couverture de la géothermie :		
Chauffage :		
COP nominal (chauffage) :		200
Puissance calorifique nominale :		
Puissance calorifique nominale :		CR.
EER nominal (refroidissement) :		114
Puissance frigorifique nominale :		
PRÉCÉDENT ENREGISTRER LA DÉCLARATION SANS LA SOU	METTRE SUIVANT	

Pour une sonde

tape 1/9 : Accueil	Etape 2/9 : Identification	Etape 3/9 : Localisation de l'installation	Etape 4/9 : Localisation des ouvrages
Ouvrages de l'installation : 1 ou	uvrages dont 1 dont situés en z	zone orange AJOUTER UN OUV	RAGE
Supprimer Code BSS	Localisation WGS84	Profondeur (m)	Type Couleur
-	1.90155313 , 47.89129783	80 PRE REIN	EVEMENT JECTON
Nombre d'ouvrage référencé dans l	a BSS à moins de 200 mètres de	l'installation :6 SON	DE
03636Y0141/D	1 003294 47 9016	Protondeur (m)	DUITS
03636Y0142/P	1 901942 47.0010	7	PUITS
03636X0501/F	1 901562 47.889615	16	FORAGE
03636X1109/F1PAC	1.902647 47.890968	21	FORAGE
03636X1110/F2PAC	1.903034 , 47.891095	18	FORAGE
03636X1162/F	1.901533 , 47.892018	20	PAC-SUR-AQUIFERE
			Précédent Suivant
	La carte d	le géolocalisation	
A BANK	Ajouter	Modmer Deplacer	A Stan
	A BALL		
		And a stand	
		A C A	12300
THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE REAL PROPERTY ADDR		Non Contraction	1930

Pour une sonde



Pour une sonde

Type du bâtiment à chauffer/refroidir :

- Maison(s) particulière(s)
- Appartement(s)
- Bâtiment tertiaire(s)
- Bâtiment agricole(s)
- Bâtiment industriel(s)
- Autres : piscine, annexes,

Usage énergétique* :

Chauffage/Refroidissement 🗸

En cas d'utilisation d'une autre énergie, le taux de couverture de la géothermie :

\checkmark	

Chauffage :

COP nominal (chauffage) :

Puissance calorifique nominale :

Puissance calorifique nominale :

EER nominal (refroidissement) :

Puissance frigorifique nominale :







PRÉCÉDENT ENREGISTRER LA DÉCLARATION SANS LA SOUMETTRE SUIV

Télédéclaration

Remaining Fances Remaining Fances de l'écologie, du Dévelopement, durable et de l'fansigie	GÉ∰T ₽	HERMIE erspectives		DUPONT ARNAUD DÉCONNEXION
ACCUEIL	DÉCLARER M	ODIFIER		
Accueil > Téléd	éclaration d'une nouve	lle installation		
Déclare	r une nouvelle	e installation géothermiq	ue	
Etape 3/9 : l'installation	Localisation de	Etape 4/9 : Localisation des ouvrages	Etape 5/9 : Dimensionnement de l'installation	Etape 6/9 : Environnement a proximité
Ma z	one de forage			
V	*J'ai pris connai chaleur doivent	ssance que l'emplacement envisagé p répondre aux critères mentionnés sou	oour les forages de géothermie et les co us ce lien .Je m'engage à respecter ces (nditions d'extraction de la conditions.
v v	*J'ai pris connai chaleur doivent *J'ai pris connai m'engage à res	ssance que l'emplacement envisagé p répondre aux critères mentionnés sou ssance que des dispositions réglement pecter ces dispositions réglementaires	pour les forages de géothermie et les con us ce lien .Je m'engage à respecter ces d ntaires s'appliquent à mon activité géothe S.	nditions d'extraction de la conditions. ermique sous ce lien Je
	*J'ai pris connai chaleur doivent *J'ai pris connai m'engage à res * J'ai pris conna notamment lors dispositions règl	ssance que l'emplacement envisagé p répondre aux critères mentionnés sou ssance que des dispositions réglement pecter ces dispositions réglementaires issance que d'autres réglementations de la foration des échangeurs géother ementaires.	pour les forages de géothermie et les con us ce lien .Je m'engage à respecter ces d ntaires s'appliquent à mon activité géothe s. ou contraintes locales peuvent s'appliqu rmiques et de son exploitation. Je m'eng	nditions d'extraction de la conditions. ermique sous ce lien Je er à mon activité géothermique age à respecter ces

Rappel des textes réglementaires + autres conditions réglementaires

Votre forage géothermique et son exploitation peuvent avoir une influence sur l'environnement et perturber d'autres usages du sous-sol situé à proximité de votre forage. Selon ces autres activités, vous devez respecter les règlementations associées et relatives au sol et sous-sol. Ces règlementations sont multiples et peuvent concerner :

- · un captage d'eau potable ou minérale, d'eau à usage d'irrigation ou autres,
- · l'existence de pollution des sols ou des nappes d'eau souterraine,
- I'existence d'activités particulières à proximité (décharge, mine ou ancienne mine, stockage souterrain de gaz, canalisations, tunnel),
- la préservation de la ressource en eaux par les objectifs et règlements du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);
- ...

RETOUR

Travaux :

Vous projetez de réaliser des travaux de terrassement et de forage. Afin de prévenir tout endommagement de réseaux souterrains ou aériens (gaz, électricité, eau, télécom...) vous devez au préalable déclarer vos travaux aux exploitants de réseaux situés à proximité. Pour les identifier et obtenir vos formulaires de déclarations pré-remplis, il vous suffit de vous connecter au site http://www.reseauxet-canalisations.gouv.fr

*J'ai bien pris connaissance de mes obligations en matière de prévention des endommagements de réseaux et m'engage personnellement à envoyer - En tant que maître d'ouvrage (entreprise ou particulier), les DT à l'attention des exploitants des réseaux situés à proximité de ma zone de forage et de tenir compte des recommandations de sécurité qui me seront adressées en réponse ; - En tant qu'exécutant du forage, les DICT à l'attention des exploitants des réseaux situés à proximité de ma zone de forage et de tenir compte des recommandations de sécurité qui me seront adressées en réponse ; - En tant qu'exécutant du forage, les DICT à l'attention des exploitants des réseaux situés à proximité de ma zone de forage et de tenir compte des recommandations de sécurité qui me seront adressées en réponse.

Période des travaux de forage :

	Date de début* :	10/10/2015		
	Date de fin* :	15/11/2015	×	
PRÉCÉDENT	ENREGISTRER LA DÉCL	ARATION SANS LA	SOUMETTRE	

Ministère de l'écologie, du développement duzble et de finergie	ERMIE spectives		DUPONT ARNAUD DÉCONNEXION	
ACCUEIL DÉCLARER MODI	FIER			
Accueil > Télédéclaration d'une nouvelle ins	stallation	que		
Veuillez sai	sir, ou corriger si nécessaire,	les informations sur le propriétain	e du terrain :	
Etape 4/9 : Localisation des ouvrages	Etape 5/9 : Dimensionnement d l'installation	Etape 6/9 : Environnement à proximité	Etape 7/9 : Les intervenants	
	Pro Particulie	priétaire er _O Entreprise		4-14
Si je ne suis pas	● M	⊖ Mme		H
le propriétaire	Prénom* :	Prénom		4
	Nom* :	Nom à l'étranger, cocher la case		

Déclarer er une nouvelle installation 7/9

Connexion *Particulier*



	N° :	N°	
	Répétition :		
	Type de voie :	Allée	
	Nom* :	Nom	
	Complément :	Complément	
	Boite postale :	Boite postale	
	Code postal* :	Code postale	
	Commune* :	Commune	
	Pays* :	France	
	Téléphone* :	Téléphone	
	Fax	Fax	
	Courriel* :	Courriel	
Je dépo	ose l'accord du ou des	propriétaires	
PRÉCÉDENT	ENREGISTRER LA DÉC	CLARATION SANS LA SOUMETTRE	SUIV





Télédéclaration

Connexion *Particulier / Foreur / Expert*

Entre F.g. at V - Present BETTUERISCHE FANCAUSE Ministère de l'Écologie, du dobleetoppenent duable et de l'Énergie	G É 🝺	THE Perspe	R MIE ectives			Cécile CHERY Organisme d'expert DÉCONNEXION	
ACCUEIL	DÉCLARER	MODIFIER	UTILISATEUR	AGRÉMENT	ATTESTATION		
Accueil > Télé Déclare	déclaration d'une n er une nouv	ouvelle installation velle installa	n ation géother	mique			

- \circ Identifiant
- Localisation de l'installation
- Dimensionnement de l'installation
- Environnement à proximité
- \circ Exploitant
- Propriétaire du terrain
- Expert
- \circ Entreprise de forage

Récapitulatif (1/5)

Minister du fictologie, du developpement du dele et de finengie	RMIE ectives		Cécile CHERY Organisme d'expert DÉCONNEXION
ACCUEIL DÉCLARER MODIFIER	UTILISATEUR A	GRÉMENT ATTESTATION	
Accueil > Télédéclaration d'une nouvelle installation	on		
Déclarer une nouvelle instal	lation géothermiq	lue	
Etape 5/9 : Dimensionnement de Etape l'installation	e 6/9 : Environnement à mité	Etape 7/9 : Les intervenants	Etape 8/9 : Récapitulatif de la déclaration
		•	
IDENTIFIANT			
IDENTIFIANT			
IDENTIFIANT	om ou raison sociale :	BRGM	
IDENTIFIANT No. SI	om ou raison sociale : REN :	BRGM 582056149	
IDENTIFIANT No SI SI	om ou raison sociale : REN : RET :	BRGM 582056149 58205614900419	
IDENTIFIANT No SI SI N°	om ou raison sociale : REN : RET : ' de TVA intracommunau	BRGM 582056149 58205614900419 taire :	
IDENTIFIANT SI SI N° Ad	om ou raison sociale : REN : RET : º de TVA intracommunau dresse	BRGM 582056149 58205614900419 taire : 3 Avenue Claude guillemin	
IDENTIFIANT SI SI N° Ad	om ou raison sociale : REN : RET : ² de TVA intracommunau dresse	BRGM 582056149 58205614900419 taire : 3 Avenue Claude guillemin 45060 Orléans	
IDENTIFIANT No Si Si N° Ac	om ou raison sociale : REN : RET : ' de TVA intracommunau' dresse éléphone :	BRGM 582056149 58205614900419 taire : 3 Avenue Claude guillemin 45060 Orléans 0238643517	
IDENTIFIANT No SI No Ac Té Fa	om ou raison sociale : REN : RET : ⁹ de TVA intracommunau dresse éléphone : ax :	BRGM 582056149 58205614900419 taire : 3 Avenue Claude guillemin 45060 Orléans 0238643517	

Récapitulatif (2/5)

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Adresse

Allée balzac 45160 Olivet Parcellaire :

Localisation des ouvrages

Ouvrages de l'installation

Nombre d'ouvrages de l'installation : 2 Dont ouvrages en zone réglementaire orange : 0

Code BSS	Localisation WGS84	Profondeur (m)	Туре	Couleur
	1.8740152 , 47.87023973	60	PRELEVEMENT	
	1.87480325 , 47.87026237	60	REINJECTON	

Ouvrages dans le perimètre de l'installation

Nombre d'ouvrage référencé dans la BSS à moins de 200 mètres de l'installation : 1

Code BSS	Localisation WGS84	Profondeur (m)	Туре
03981X0103/HY	1.874979 , 47.871436	-	SOURCE-KARSTIQUE

Récapitulatif (3/5)

Puissance thermique maximale echangee avec le sou	s-sol et utilisee par l'installatio	on : 125 kW
Description de la pompe à chaleur (PAC):		
Volume total prévisionnel prélevé* :	200000 m3	Chauffage : COP nominal (chauffage) :
Débit nominal, prélevé ou réinjecté* :	50 m3/h	Puissance calorifique nominale :
Les eaux sont prélevées puis réinjectées dans la même r température inférieure à 25°C.	appe avec une	
Nombre de mètres carrés chauffés/refroidis :	null m2	Climatisation : EER nominal (refroidissement) :
Type du bâtiment à chauffer/refroidir :		Puissance frigorifique nominale :
Usage énergétique* :	Chauffage	

Récapitulatif (4/5)

ENVIRONNEMENT A PROXIMITE

Zone de forage

- Vous avez pris connaissance des critères à respecter pour le choix de l'emplacement des forages géothermiques et des conditions d'exploitation de la ressource thermique. Vous vous engagez à les respecter et le cas échéant à en informer le maître d'ouvrage.
- Vous avez pris connaissance que d'autres réglementations ou contraintes locales peuvent s'appliquer à votre activité géothermique. Vous vous engagez à les respecter.
- 3. Vous avez déclaré avoir évalué l'impact thermique et hydrologique de son installation géothermique sur les forages avoisinants
- 4. Vous avez déclaré avoir pris connaissance de ses obligations en matière de prévention des endommagements de réseaux et vous vous engagez personnellement à envoyer :
 - En tant que maître d'ouvrage (entreprise ou particulier), les DT à l'attention des exploitants des réseaux situés à proximité de ma zone de forage et de tenir compte des recommandations de sécurité qui vous seront adressées en réponse;
 - En tant qu'exécutant du forage, les DICT à l'attention des exploitants des réseaux situés à proximité de ma zone de forage et de tenir compte des recommandations de sécurité qui vous seront adressées en réponse.

Péride des travaux de forage :

Date de début : 11/10/2015 à 00:00

Date de fin : 20/12/2015 à 00:00

EXPLOITANT

Vous avez déclaré être l'exploitant de l'installation.

PROPRIETAIRE DU TERRAIN

Vous avez déclaré être le propriétaire du terrain.



Récapitulatif (5/5)



Connexion *Particulier / Foreur / Expert*

Letter * Agatus - Protective REFUERCICE FLANCERE de Ficcologie, du Diveloppement du zhole et de Timorgie	É 🕑 T H E Perspe	R MIE ectives		Cécile CHERY Organisme d'expert DÉCONNEXION
ACCUEIL DÉCI	LARER MODIFIER	UTILISATEUR A	AGRÉMENT ATTESTATION	
Accueil > Télédéclarati	on d'une nouvelle installatio	n		
Déclarer un	e nouvelle install	ation géothermi	que	
Etape 6/9 : Enviro	nnement à	7/9 · Les intervenants	Etape 8/9 : Récapitulatif de la	Etape 9/9 : Accusé d'enregistrement
Votre démarche	e est finalisée. Elle a été	enregistrée sous le N°	147 le 31/08/2015 à 10:10	
		- -		
cet accusé d'enr	oir un courriei, accusant re egistrement.	eception de votre deman	che. Nous vous invitons a conserver u	ne copie de la declaration ainsi que
L'installation a	été enregistrée sous le r	l°	131	
Numéro de la de	émarche :		147	
Date de la déma	arche		31/08/2015	
Votre démarche	concerne :		Déclarer une nouvelle in	stallation
Service destina mines.	taire : Direction de l'envi	ironnement, de l'aména	agement et du logement de votre ré	gion. Service en charge des
Si	vous souhaitez imprime	r l'accusé d'enregistre	MPRIMER L'ACCUSÉ D'	ENREGISTREMENT
Si	vous souhaitez conserv	er une copie de votre d	iémarche : TÉLÉCHARGER LA DÉC	LARATION
		-		

Accusé d'enregistrement



La déclaration (1/2)



La déclaration (2/2)

LOCALISATION DE L'INSTALLATION



Etape 2 : Je me connecte et j'accède à l'application GMI



1) JE SUIS UN PARTICULIER

2) JE SUIS UN FOREUR3) JE SUIS UN EXPERT

Entreprise de forage





Fin de forage = phase réalisation Fin de travaux = phase fermeture

Meritable er de Drenegie	MIE ctives	Entreprise de forage
ACCUEIL DÉCLARER MODIFIER	UTILISATEUR RAPPORT	
Accueil > Télédéclaration d'une nouvelle installation		
Déclarer une nouvelle installati	on géothermique	
Etape 1/9 : Accueil Etape 2/9	: Identification	
-		
Je suis :	 l'exploitant de l'installation 	
	un prestataire :	
	 entreprise de forage 	
	 autre prestataire 	
	Je dépose la preuve de mandat	
Pour les terrains sur	est	
réalisé(s), je suis :	le propriétaire des terrains	
	 non propriéraire des terrains 	

Les étapes de la télédéclaration

			- 41	
Etape 1/9 : Accueil	Etape 2/9 : Identification	Etape 3/9 : Localisa l'installation	ation de	
	N° :	10		
	Répétition :	v		
	Type de voie :	Allée 🗸		
Déclarer une nouv	elle installation géotherm	ique		
		Etape 3/9 : Localisat	tion de Etape 4/9	: Localisation des
Etape 1/9 : Accueil	Etape 2/9 . Identification	rinstaliation	- manager	
Ouvrages de l'installation	2 ouvrages dont 0 dont situés e BSS Localisation WGS84	en zone orange AJOUTE Profondeur (m)	R UN OUVRAGE Type	Couleur
Ouvrages de l'installation : Supprimer Code	Etape 2/9 . Identification E 2 ouvrages dont 0 dont situés e BSS Localisation WGS84 5.04785451 , 47.34163141	Profondeur (m)	R UN OUVRAGE Type PRELEVEMENT V	Couleur
Ouvrages de l'installation : Supprimer Code -	Etape 2/9 . identification Etape 2/9 . identification BSS Localisation WGS84 5.04785451 , 47.34163141 5.04809929 , 47.34182052	Profondeur (m) 20 20	R UN OUVRAGE Type PRELEVEMENT V REINJECTON V	Couleur
Ouvrages de l'installation Supprimer Code - Déclarer une nouv	Etape 2/9 . Identification Etape 2/9 . Identification ESS Localisation WGS84 5.04785451 , 47.34163141 5.04809929 , 47.34182052 velle installation géotherm	Profondeur (m) 20 20	R UN OUVRAGE Type PRELEVEMENT REINJECTON	Couleur
Cuvrages de l'installation : Supprimer Code - Déclarer une nouv Etape 2/9 : Identification	Etape 2/9 : Identification Etape 2/9 : Identification EBSS Localisation WGS84 5.04785451 , 47.34163141 5.04809929 , 47.34182052 velle installation géotherm Etape 3/9 : Localisation de Pinstallation	Profondeur (m) Profondeur (m) 20 20 Dique Etape 4/9 : Localisa ouvrages	R UN OUVRAGE Type PRELEVEMENT ✓ REINJECTON ✓ tition des Etape 5// de l'insta	Couleur Couleur
Cuvrages de l'installation Supprimer Code - Déclarer une nouv Etape 2/9 : Identification	Etape 2/9 : Identification Etape 2/9 : Identification EBSS Localisation WGS84 5.04785451 , 47.34163141 5.04809929 , 47.34182052 velle installation géotherm Etape 3/9 : Localisation de Finstallation	Profondeur (m) Profondeur (m) 20 20 1ique Etape 4/9 : Localisa ouvrages	R UN OUVRAGE Type PRELEVEMENT REINJECTON tition des Etape 5// de l'insta	Couleur Couleur

Télédéclaration

Les étapes de la télédéclaration

Etape 3/9 : Localisation de l'installation	Etape 4/9 : Localisation des ouvrages	Etape 5/9 : Dimensionnement l'installation	de Etape 6/9 : Environnement à proximité
Ma zone de forage			
*J'ai pris conna chaleur doiven	aissance que l'emplacement envisagé p t répondre aux critères mentionnés sou	our les forages de géothermie et le s ce lien .Je m'engage à respecter	es conditions d'extraction de la ces conditions.
Déclarer une nouvelle	e installation géothermiqu	e	
Etape 4/9 : Localisation des ouvrages	Etape 5/9 : Dimensionnement de l'installation	Etape 6/9 : Environnement à proximité	Etape 7/9 : Les intervenants
xploitant			
,	Veuillez saisir, ou corriger si nécessa	ire, les informations sur l'exploit	tant :
	Particulier	Entreprise	
	• M () Mme	
Déclarer une nouvelle	e installation géothermiqu	е	
Veuille	z saisir, ou corriger si nécessaire, le	s informations sur le propriétaire	du terrain :
Etape 4/9 : Localisation des ouvrages	Etape 5/9 : Dimensionnement de l'installation	Etape 6/9 : Environnement à proximité	Etape 7/9 : Les intervenants

Télédéclaration

⊖ Mme

M

Writekter de Developement durable et de Hinergie	HERMIE erspectives		ARNAUD DUPOND Entreprise de forage DÉCONNEXION
ACCUEIL DÉCLARER M	10DIFIER UTILISATEUR RAF	PPORT	
Accueil > Télédéclaration d'une nouve	e installation	le	
Etape 4/9 : Localisation des ouvrages	Etape 5/9 : Dimensionnement de l'installation	Etape 6/9 : Environnement à proximité	Etape 7/9 : Les intervenants
Entreprise de forage			
	Veuillez indiquer l'entreprise de	forage ayant réalisé les travaux :	
	Rechercher par :		
	O Raison sociale	Raison sociale	
	 Département ou pays 	Ain	
	TF	ROUVER	
_			



Etape 2 : Je me connecte et j'accède à l'application GMI



JE SUIS UN PARTICULIER
 JE SUIS UN FOREUR

3) JE SUIS UN EXPERT

Connexion EXPERT



ACCUEIL DÉCLARER M	ODIFIER UTILISATEUR	AGRÉMENT	ATTESTATION
A DEFA	Téléservice de la	DEMANDER CONSULTER	ninime importance
	Ce service vous permet en qu de géothermie de minime imp	uelques clics de men portance est finalisé.	er vos déclarations administratives dès lors que votre projet



terre A Sador - Sador - Sador BERUINIQUE FRANCESSE Manager - Sador Bendager, de Sadoger, de Sadoger, de Sadoger, de Manager de Sadoger, de	GÉ	Perspe	RMIE actives	AGRÉMENT	ATTESTATION	toto toto Organisme d'expert DÉCONNEXION	
Accueil	DECLAR	ER MODIFIER	UTILISATEUR	AGREMENT	ATTESTATION		
Deman	der un a	grément					
comport • la : • les • la • les • l'au Veuillez a. Sé	e les élémen zone géogra informations description d informations dhésion à l'au déposer les lectionner le	nts et informations m phique de compétence s générales relatives à lu processus de traiten s relatives aux compét cte d'engagement. éléments et informa territoire concerné *: Territoire français	entionnés à l'ann ; ; l'organisme deman ent des demandes ence ; tions ci-dessous : ions	exe 1 : ndeur et à la persor s d'attestation ;	ne déposant la demar	nde ;	
	Auve Lang Prove Corse Franc Hors	rgne uedoc-Roussillon ence-Alpes-Côte d'Azur e ce Entière France	`				
b. c. Ve P	*En coc uillez télécha ieces compl	chant cette case, vous arger, sous un seul pd lémentaires	adhérez l'acte d'en les éléments et pi	gagement réponda èces complémentai	nt à l'annexe 4 de l'arro res précitées pour rép	êté précité ; ondre à l'annexe 1 de l'arrêté.	
			ENVOYER LA DEI	MANDE D'AGRÉMEN	RETOUR		5

M

Connexion EXPERT

Acte d'engagements

Cette annexe décrit les engagements auxquels tout organisme demandeur doit se conformer dans le cadre de l'agrément en matière de géothermie de minime importance délivré par arrêté des ministres chargés des mines et de l'environnement. Une fois l'accord des parties intervenu sur le contrat signé ou lors de la délivrance de l'agrément, ceux-ci deviennent une obligation contractuelle vis-à-vis des clients et de l'administration.

Engagements de service vis-à-vis des clients

L'expert agréé s'engage vis à vis de ses clients à :

- Contractualiser la prestation de délivrance de l'attestation de compatibilité d'un projet de géothermie de minime importance appelée par le chapitre VI du décret du 2 juin 2006 susvisé, avant la réalisation des travaux. Le contrat indique au client le prix de la prestation, ses limites contractuelles, et le délai de remise de l'attestation;
- L'informer clairement des liens qui le lie avec les autres sous-traitants intervenant dans l'activité de géothermie de minime importance;
- L'informer clairement de tout recours à la sous-traitance, maitriser la sous-traitance en interdisant la sous-traitance en cascade;
- 4. Remettre l'attestation en toute objectivité ;
- 5. Respecter le devoir d'information et de conseil liés à la prestation. Ces informations et conseils sont en particulier relatifs à la durée de validité de l'agrément détenu, à l'environnement de la zone du forage géothermique (ses spécificités géologiques et hydro-géologiques, usages faits du sous-sol,) et les potentiels conséquences en cas d'imprévus. Le niveau des informations et des conseils fournis reste à l'appréciation de l'expert agréé;
- Garantir la qualité de la prestation avec le cas échéant un échange d'informations auprès des autres sous-traitants intervenant dans l'activité de géothermie de minime importance, une réponse adaptée aux réclamations des clients et le traitement des non-conformités;
- 8. Assurer la traçabilité de la prestation.

Engagements vis-à-vis de l'administration

L'expert agréé s'engage vis à vis d'administration à :

- Remettre au client l'attestation en toute objectivité et de disposer des compétences attendues dans le dossier de demande d'agrément lors de chaque remise d'attestation;
- La bonne utilisation des données contractuelles et celles établies dans le cadre de l'attestation de comptabilité. Ces données ne peuvent pas faire l'objet de transmission vers d'autres organismes sans le consentement du client ou de l'administration;
- 3. La bonne utilisation des données relatives aux captages d'eaux destinées à la consommation humaine, hors eaux conditionnées, et d'eaux minérales naturelles, utilisées dans le cadre de la prestation. L'organisme demandeur ou l'expert agréé répond à un conventionnement auprès des agences régionales de la santé ;
- 4. Transmettre les éléments attendus lors d'une demande spécifique de l'administration. Ces demandes peuvent porter sur l'attestation remise et ses modalités de traitement (les points pris en considération pour son élaboration, les ressources humaines et techniques affectées, les éléments contractuels,) en particulier lors d'un d'incident ou accident survenu à la suite d'un forage sur la zone étudiée et sur des éléments statistiques, pouvant porter sur le prix du contrat.



Télédéclaration



ATTESTATION

toto toto

Organisme d'expert

DÉCONNEXION

Accusé d'enregistrement

DÉCLARER

ACCUEIL

Votre démarche est finalisée. Elle a été enregistrée sous le N° 9

MODIFIER

Vous allez recevoir un courriel, accusant réception de votre démarche.

Nous vous invitons à conserver une copie de cet accusé d'enregistrement.

Demande d'agrément :

Objet de la démarche : Demande d'agrément d'expert en matière de géothermie de minime importance

UTILISATEUR

AGRÉMENT

Numéro de l'agrément : 9

Date de la demande : 21/08/2015

Demandeur :

Raison sociale : toto Siret (ou N°TVA): 39320673500598 Courriel : gmi.expert@brgm.fr

RETOUR ACCUEI







Liste des foreurs qualifiés

16/07/2015

Liste des entreprises de forage qualifiées en matière de géothermie de minime importance

Type Qualification	Date début	Date fin	SIRET	Raison sociale	Civilité	Nom	Prénom	Adresse 1	Adresse 2	СР	Ville
NAPPE	31/05/2015	31/05/2016	33058827800029	BONIFACE SARL	М.	BONIFACE	Pascal	5 rue Pierre Boileau		51420	WITRY LES REIMS
NAPPE	28/03/2015	28/03/2016	38532906500028	BONNIER FORAGES	М.	BONNIER	Yvette et Jean-Jacques	ZA de la Garenne	Rue du Clos Bigot	35130	LA GUERCHE DE BRETAGNE
NAPPE	04/07/2015	04/07/2016	50972369800023	BREBANT YANN FORAGE	М.	BREBANT / PARCHE	David / Yann	8 rue du Courtil	Zone Artisanale	50510	CERENCES
NAPPE	13/12/2014	13/12/2015	34957701500069	CLAUDE LEFEUVRE LE CAIGNARD	Μ.	LEFEUVRE	Claude	9 rue Georges Guynemer		22190	PLERIN
NAPPE	11/10/2014	11/10/2015	41770225500023	COTRASOL	М.	GARROUSTET	Eric	5 rue des Maraichers		78260	ACHERES
NAPPE	26/06/2015	26/06/2016	32151217000028	DOL FORAGE	М.	GOBICHON	Jean Francois	ZA les Rolandieres		35120	DOL DE BRETAGNE
NAPPE	03/07/2015	03/07/2016	45283641400014	DUTREUIL Frédéric	Μ.	DUTREUIL	Frédéric	10 rue du chĂªne vert		17120	MEURSAC
NAPPE	03/06/2015	03/06/2016	30859886100018	FORAGES MASSE	М.	REYNAERT	Ludovic	Rue Des Maronniers	Herisson	17380	CHANTEMERLE SUR LA SOIE
NAPPE	18/12/2014	18/12/2015	48915432800012	JLB FORAGE	М.	BREAU	Jean Luc	6 allée des Verrières		49290	SAINT LAURENT DE LA PLAINE
NAPPE	01/02/2015	01/02/2016	38053316600019	SANFOR	Μ.	SANFOR	Gérald	8 Rue Jean Cocteau		77340	PONTAULT-COMBAULT
NAPPE	29/05/2015	29/05/2016	32777324800023	SAS PRISER FORAGES ET FONDATIONS	М.	PRISER	Serge	ZA de Pen Ar Forest		29860	KERSAINT PLABENNEC
NAPPE	19/09/2014	19/09/2015	40180102200021	TRAFORDYN	М.	ACCA	Thierry	20 Route De La Ville Heulin		44600	SAINT NAZAIRE
NAPPE	29/05/2015	29/05/2016	40980022400019	VAN INGEN FORAGES	М.	VAN INGEN	Henri	Les Greves		37290	TOURNON SAINT PIERRE
SONDE	14/03/2015	14/03/2016	33058827800029	BONIFACE SARL	М.	BONIFACE	Pascal	5 rue Pierre Boileau		51420	WITRY LES REIMS
SONDE	13/05/2015	13/05/2016	49336458200020	BOUDOT FORAGE DBF	М.	D'ANDREA	Jean-Paul	ZA des Grivelles	Parcelle nº12	18600	SANCOINS
SONDE	29/08/2014	29/08/2015	34957701500069	CLAUDE LEFEUVRE LE CAIGNARD	Μ.	LEFEUVRE	Claude	9 rue Georges Guynemer		22190	PLERIN
SONDE	02/05/2015	02/05/2016	32151217000028	DOL FORAGE	М.	GOBICHON	Jean Francois	ZA les Rolandieres		35120	DOL DE BRETAGNE
SONDE	24/05/2015	24/05/2016	45283641400014	DUTREUIL Frédéric	Μ.	DUTREUIL	Frédéric	10 rue du chêne vert		17120	MEURSAC
SONDE	01/07/2015	01/07/2016	49982346600010	FORAGE PAGANIN	М.	PAGANIN	William	37 Chemin de Peygros		6810	AURIBEAU SUR SIAGNE
SONDE	17/06/2015	17/06/2016	79766933000012	FORAGES BLACHON MAXIME	М.	BLACHON	Maxime	52 Route de Firminy		43330	SAINT FERREOL D AUROURE
SONDE	04/06/2015	04/06/2016	50420284700019	FORAGES CLEMENT/ GOURBIERE	М.	GOURBIERE	Philippe	Le Viallard		42600	BARD
SONDE	13/12/2014	13/12/2015	48967524900010	FORAGES DU PAYS DE COISE	М.	PALLANDRE	Serge	10 rue Jean Giono		42330	CHAMBOEUF
SONDE	17/05/2015	17/05/2016	80175254400016	FORALPES	М.	LOT	ymeric	17, Rue Guynemer	Lancey	38190	VILLARD BONNOT
SONDE	02/05/2015	02/05/2016	44867423400019	GEOFORAGE	Μ.	GINGREAU	Eric	Les Landes		49120	SAINT GEORGES DES GARDES
SONDE	09/05/2015	09/05/2016	49055676800045	GEOFORAGE	Μ.	KNEPEL	Christoph	2A Rue Artisanale		67310	WASSELONNE
SONDE	11/06/2015	11/06/2016	48915432800012	JLB FORAGE	М.	BREAU	Jean Luc	6 allée des Verrières		49290	SAINT LAURENT DE LA PLAINE
SONDE	31/12/2014	31/12/2015	43978763100027	MANGOT	М.	MANGOT	Maxime	La Boenardière		61600	MAGNY LE DESERT
SONDE	20/05/2015	20/05/2016	49538297000020	MANNFOR	М.	EME / PAULI	Regis / Michel	66 Rue du Maréchal Foch	BP 13078	67123	MOLSHEIM Cedex
SONDE	13/02/2015	13/02/2016	33484787800033	MATHERON FORAGES	М.	MATHERON	Christian	Le Village		4500	ALLEMAGNE EN PROVENCE
SONDE	03/07/2015	03/07/2016	35191110200066	MCCF	М.	OLLIER	Emmanuel	18 Rue Des Pyrénées	BP 30519	91320	WISSOUS
SONDE	22/03/2015	22/03/2016	34166166800036	PEROT SARL	М.	PEROT	Jean Luc	1, Chemin des Romains		79170	BRIOUX-SUR-BOUTONNE
SONDE	22/05/2015	22/05/2016	52254789200029	PRO'FORAGE	М.	FINES	Jean-Philippe	5 rue du Developpement		31320	CASTANET TOLOSAN
SONDE	20/11/2014	20/11/2015	49047569600012	SARL AQUITAINE FORAGE	Mlle	MEYRE	VA©ronique	ZA de Courgeyre de Blanchet		40410	SAUGNACQ ET MURET
SONDE	09/05/2015	09/05/2016	38056066400019	SARL MORAND FORAGES	М.	MORAND	Hervé	14 rue la Milonnière		85250	SAINT ANDRE GOULE D
SONDE	17/12/2014	17/12/2015	43017054800019	SARL SONDAFOR	Mme	MOUNIER	Christine	BP 09	Les Eygas	7130	CORNAS
SONDE	31/10/2014	31/10/2015	34493457500012	SAS VAUTHRIN FORAGES	М.	CUNY	Jean Pierre	1 rue des Chenevières	D14	52400	CHAMPIGNY SOUS VARENNES
SONDE	08/07/2015	08/07/2016	47852247700023	SOCIETE AUTUNOISE DE FORÂGE	М.	BARNOUD	FranA§ois	Les Grands Champs		71360	SAINT LEGER DU BOIS
SONDE	02/05/2015	02/05/2016	38442068300011	SOGAMA	Μ.	MALBRANQUE	Eric	1994 chemin des Mourets		82410	SAINT ETIENNE DE TULMONT
SONDE	19/11/2014	19/11/2015	40180102200021	TRAFORDYN	М.	ACCA	Thierry	20 Route De La Ville Heulin		44600	SAINT NAZAIRE
SONDE	27/02/2015	27/02/2016	47804056100027	UNISOL	Μ.	LOOS	Nicolas	41 Rue Fourny		78530	BUC
SONDE	09/05/2015	09/05/2016	40980022400019	VAN INGEN FORAGES	Μ.	VAN INGEN	Henri	Les Greves		37290	TOURNON SAINT PIERRE

PRÉCÉDENT

ENREGISTRER LA DÉCLARATION SANS LA SOUMETTRE

SUIVANT

Enregistrer une déclaration sans la soumettre puis la modifier

Exer	nple : enregistrer la déclaration sans la soumettre	Connexion <i>Particulier</i>	
	Image: Fixed are fixed are defining are defined	DUPONT ARNAUD DÉCONNEXION	
	ACCUEIL DÉCLARER MODIFIER		
	Accueil		
	Déclaration en cours		
	le 19/08/2015		
	Code d'accès de la déclaration en cours : 244		
	Vous n'avez pas soumis cette déclaration.		
	Vous pourrez reprendre cette déclaration en saisissant ce code.	2000	
	GÉOTHERNIE Perspectives Réception d	'un message	
N° d'e	nregistrement		
	Ce courriel vous est envoyé par un automate du site Géothermie <u>(https://www.geothermie.developpe</u> pas y répondre.	<u>ment-durable.gouv.fr).</u> Veuillez ne	
	Madame, Monsieur, Votre déclaration a été enregistrée suus le numéro 244 le 2)/08/201 Cette déclaration n'a pas été transmise au service de la direction de l'environnement de l'aménag région. Vous pouvez finaliser votre déclaration sur le site <u>Géothermie</u> en saisissant le numé	5 ement et du logement de votre èro mentionné ci-dessus.	

DUPONT ARNAUD DÉCONNEXION DÉCONNEXION	
ACCUEIL DÉCLARER MODIFIER	
Acceuil	
Recherche déclaration	
N° Déclaration : 244 × RECHERCHER	
On retrouve les données enregistrées	

ERVIENCES FANCASE REVIENCES FANCASE W Mariabre du developpement durable et de Minnige	HERMIE erspectives	DUPONT ARNAUD DÉCONNEXION
ACCUEIL DÉCLARER M UI ACCUEIL DÉCLARER M UI ACCUEIL ACCUEIL DÉCLARER M UI ACCUEIL DÉCLARER M UI ACCUEIL DÉCLARER M	DDIFIER NE DÉCLARATION NINTERVENANT BANDONNER UN PROJET de géothermie de minime importance est finalisé. Vos informations sont transmises aux services de la direction régio	nportance ns administratives dès lors que votre projet onale de l'environnement, de l'aménagement
ered at the second	et du logement de votre région. Je déclare > Une nouvelle installation géothermique > Une installation existante en fonctionnement > Le changement d'exploitant d'une installation géothermique > Avoir modifier mon installation géothermique en fonctionnement > Ne plus utiliser mon installation géothermique	Aller plus loin Vos démarches Les enjeux du sous-sol Foreurs qualifiés et experts agréés Faq
		▶ Glossaire

FIN